



Assistante du DDFPT :
Mme Estelle Nondedeo
Pôle stage

Tél. 04.68.10.51.02

assistante.lyceejulesfil@ac-montpellier.fr

Le 01/09/2026

Aux élèves de 3^{ème} Prépa-Métiers

Procédure des stages en entreprise

Quoi ?	Quand ?
Une information sur le stage vous est donnée, ainsi qu'une pré-convention de stage à faire compléter par l'entreprise qui vous accueillera lors de votre période de formation en milieu professionnel. SI BESOIN, vous trouverez d'autres pré-conventions sur le site internet du lycée Jules Fil, ou bien auprès de vos enseignants, ou bien au pôle stage. Un enseignant référent est nommé pour aider chaque élève dans sa recherche de stage, et pour saisir (réaliser) sa convention de stage. Apporter lui votre pré-convention de stage entièrement et lisiblement complétée après l'avoir faite valider par votre professeur principal. <i>N'attendez pas pour chercher un stage, vous êtes en concurrence avec beaucoup d'élèves. Il faut absolument que vous vous déplaciez dans les entreprises pour demander un stage (pas d'appel téléphonique, pas de courriel). Si l'entreprise ne peut pas vous prendre en stage, faite lui tamponner le dos de la feuille de pré-convention. Attention à votre tenue vestimentaire, et votre vocabulaire, quand vous aller dans une entreprise pour demander un stage.</i>	En début d'année scolaire
Après que votre convention de stage vous soit donnée par votre enseignant référent, vous devez la faire signer, dans l'ordre, par vous, vos parents puis le chef d'entreprise. Rapportez-la ensuite à votre professeur principal, pour signature du Proviseur. Il vous sera redonné, quelque jours après, 2 exemplaires de votre convention entièrement signée (vous conserverez un exemplaire, et vous donnerez un exemplaire à l'entreprise qui vous accueillera en stage).	Au plus tard, 4 semaines avant le début du stage
Vous devez avoir un comportement exemplaire lors de votre stage, ne pas arriver en retard et prévenir l'entreprise ET le lycée (04.68.10.51.02) en cas d'absences.	Au plus tard 2 semaines avant le début du stage
Remplir le questionnaire de satisfaction sur Pronote.	Pendant le stage
	Juste après le stage

Enseignant référent qui vous suivra tout au long de l'année : _____

En cas de difficulté, venir voir l'Assistante du DDFPT, n'attendez pas la veille du stage !

Dates du stage 1 : _____

Dates du stage 2 : _____

Dates du stage 3 : _____

Dates du stage 4 : _____



Assistante du DDFPT :
Mme Estelle Nondedeo

Pôle stage

Tél. 04.68.10.51.02

assistante.lyceejulesfil@ac-montpellier.fr

Aux élèves de CAP et bac pro

Procédure des stages en entreprise (PFMP)

Quoi ?	Quand ?
Une information sur le stage vous est donnée, ainsi qu'une pré-convention de stage à faire compléter par l'entreprise qui vous accueillera lors de votre période de formation en milieu professionnel. SI BESOIN, vous trouverez d'autres pré-conventions sur le site internet du lycée Jules Fil, ou bien auprès de vos enseignants, ou bien au pôle stage.	En début d'année scolaire
Pour percevoir la 'gratification' lors de vos PFMP, vous devez donner à votre professeur principal : votre RIB (ou celui de vos parents) + une photocopie du livret de famille + le formulaire complété)	Au plus tôt en septembre
Un enseignant référent est nommé pour aider chaque élève dans sa recherche de stage, et pour saisir (réaliser) sa convention de stage. Apporter lui votre pré-convention de stage entièrement et lisiblement complétée après l'avoir faite valider par votre enseignant de spécialité. <i>N'attendez pas pour chercher un stage, vous êtes en concurrence avec beaucoup d'élèves. Il faut absolument que vous vous déplaçiez dans les entreprises pour demander un stage (pas d'appel téléphonique, pas de courriel). Si l'entreprise ne peut pas vous prendre en stage, faite lui tamponner le dos de la feuille de pré-convention. Attention à votre tenue vestimentaire, et votre vocabulaire, quand vous aller dans une entreprise pour demander un stage.</i>	Au plus tard, 4 semaines avant le début du stage
Après que votre convention de stage vous soit donnée par votre enseignant référent, vous devez la faire signer, dans l'ordre, par vous, vos parents puis le chef d'entreprise. Rapportez-la ensuite au pôle stage. Il vous sera redonné 2 exemplaires de votre convention entièrement signée (vous conserverez un exemplaire, et vous donnerez un exemplaire à l'entreprise qui vous accueillera en stage).	Au plus tard 2 semaines avant le début du stage
Vous devez avoir un comportement exemplaire lors de votre stage, ne pas arriver en retard et prévenir l'entreprise ET le lycée (04.68.10.51.02) en cas d'absences.	Pendant le stage
L'attestation de stage vous sera envoyée par mail, une semaine avant la fin de votre stage. Vous devez la faire remplir et signer (avec le tampon), le dernier jour du stage, puis la donner à votre professeur de spécialité dès votre retour au lycée. Vérifiez sur votre ENT que nous avons votre adresse mail.	A la fin du stage
Remplir le questionnaire de satisfaction sur Pronote.	Juste après le stage

Enseignant référent qui vous suivra tout au long de l'année : _____

En cas de difficulté, venir voir l'Assistante du DDFPT, n'attendez pas la veille du stage !

Dates du stage 1 : _____

Dates du stage 2 : _____



Assistante du DDFPT :
Mme Estelle Nondedeo
Pôle stage

Tél. 04.68.10.51.02

assistante.lyceejulesfil@ac-montpellier.fr

Le 01/09/2026

Aux étudiants

Procédure des stages en entreprise

Quoi ?	Quand ?
Une information sur le stage vous est donnée, ainsi qu'une pré-convention de stage à faire compléter par l'entreprise qui vous accueillera lors de votre période de formation en milieu professionnel. SI BESOIN, vous trouverez d'autres pré-conventions sur le site internet du lycée Jules Fil, ou bien auprès de vos enseignants, ou bien au pôle stage.	En début d'année scolaire
Un enseignant référent est nommé pour aider chaque étudiant dans sa recherche de stage, et pour saisir (réaliser) sa convention de stage. Apporter lui votre pré-convention de stage entièrement et lisiblement complétée après l'avoir faite valider par votre enseignant de spécialité. <i>N'attendez pas pour chercher un stage, vous êtes en concurrence avec beaucoup d'élèves. Il faut absolument que vous vous déplaçiez dans les entreprises pour demander un stage (pas d'appel téléphonique, pas de courriel). Si l'entreprise ne peut pas vous prendre en stage, faite lui tamponner le dos de la feuille de pré-convention. Attention à votre tenue vestimentaire, et votre vocabulaire, quand vous aller dans une entreprise pour demander un stage.</i>	Au plus tard, 4 semaines avant le début du stage
Après que votre convention de stage vous soit donnée par votre enseignant référent, vous devez la faire signer, dans l'ordre, par vous, vos parents puis le chef d'entreprise. Rapportez-la ensuite au pôle stage. Il vous sera redonné 2 exemplaires de votre convention entièrement signée (vous conserverez un exemplaire, et vous donnerez un exemplaire à l'entreprise qui vous accueillera en stage).	Au plus tard 2 semaines avant le début du stage
Vous devez avoir un comportement exemplaire lors de votre stage, ne pas arriver en retard et prévenir l'entreprise ET le lycée (04.68.10.51.02) en cas d'absences.	Pendant le stage
L'attestation de stage vous sera envoyée par mail, une semaine avant la fin de votre stage. Vous devez la faire remplir et signer (avec le tampon), le dernier jour du stage, puis la donner à votre professeur principal dès votre retour au lycée.	A la fin du stage
Remplir le questionnaire de satisfaction sur Pronote.	Juste après le stage

Enseignant référent qui vous suivra tout au long de l'année : _____

En cas de difficulté, venir voir l'Assistante du DDFPT, n'attendez pas la veille du stage !

Dates du stage : _____